



Fribourg, le 6 janvier 2022

Note

Subventions J+S des journées sports de neige organisées par les écoles

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, les camps scolaires sont autorisés dans des conditions strictes du 10 janvier au 28 janvier 2022. En parallèle, il est possible d'organiser des activités sportives en journée sous les mêmes conditions J+S que la saison passée. De plus, l'année 2022 marque les 50 ans du programme J+S et de nouvelles offres de camp sont possibles pour organisateurs tels que les écoles. Pour bénéficier des indemnités J+S, différentes formes d'organisation sont possibles :

I. Activités réalisés sur 4 ou 5 jours consécutifs (sans nuitées)

Annonce dans le groupe d'utilisateurs 5 : Ecoles

- > Tout camp doit compter au moins douze enfants en âge de participer à J+S ;
- > Tout camp doit être dirigé par au moins deux moniteurs habilités à diriger des activités dans le sport et le groupe cible annoncés ;
- > Si plus de deux moniteurs sont nécessaires pour assurer la réalisation d'une activité, il est permis d'engager, en qualité de moniteur supplémentaire, une personne majeure et capable de discernement même si elle ne possède pas de reconnaissance de moniteur. Cette personne n'est pas prise en compte dans le calcul des subventions ;
- > Tout camp doit durer au moins quatre jours consécutifs. Tout camp de plus de quatre jours peut comporter une journée sans entraînement. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans le calcul des subventions ;
- > Tout jour de camp doit comporter au moins deux unités d'activités: une le matin et une l'après-midi. Au total, les activités doivent durer au moins quatre heures par jour ;
- > Les camps qui ne réunissent que **des enfants** peuvent être réalisés **sans nuitées en commun**.

Annonce dans le groupe d'utilisateurs 4 : Communes

- > Tout camp doit compter au moins douze enfants ou jeunes en âge de participer à J+S ;
- > Tout camp doit être dirigé par au moins deux moniteurs habilités à diriger des activités dans le sport et le groupe cible annoncés ;
- > Si plus de deux moniteurs sont nécessaires pour assurer la réalisation d'une activité, des moniteurs J+S supplémentaires doivent **impérativement** être engagés ;
- > Tout camp doit durer au moins quatre jours consécutifs. Tout camp de plus de quatre jours peut comporter une journée sans entraînement. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans le calcul des subventions ;

- > Tout jour de camp doit comporter au moins deux unités d'activités: une le matin et une l'après-midi. Au total, les activités doivent durer au moins quatre heures par jour ;
- > Les camps qui sont organisés par des **communes** et s'adressent en priorité **aux enfants et aux jeunes de celles-ci peuvent être réalisés sans nuitées en commun.**

Le coach J+S de l'école n'étant pas forcément celui de la commune, cette annonce nécessite au préalable un contact avec cette dernière, car le processus doit être clarifié avec elle :

- > Enregistrement du n° de compte IBAN de la commune dans la banque de données J+S ;
- > Accès aux données de la commune pour le coach J+S de l'école ;
- > Veuillez communiquer ces informations au Service cantonal du sport.

II. Journées de ski réalisées sur 5 semaines différentes (sans nuitées)

Il est également possible d'annoncer 5 journées organisées sur 5 semaines différentes.

- > 5 activités organisées sur 5 semaines différentes ;
- > 45 heures/participants (par ex. : 5 activités de 4 heures avec minimum 3 participants) ;
- > Une activité dure une heure au minimum et 5 au maximum ;
- > Un moniteur J+S pour 12 participants doit être engagé ;
- > Groupe stable de participants

III. Activités réalisés sur 1, 2 ou 3 jours à l'occasion du 50^{ème} de J+S (avec ou sans nuitées)

Pour connaître les modalités et conditions pour la réalisation de ces activités, le Service du Sport vous invite à consulter la page internet « [J+S – camps de 1 à 3 jours pour le 50^{ème}](#) ».

J+S Fribourg est à votre disposition pour toute question : 026 305 12 62 ou sport@fr.ch.